

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.55

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 30
Votants 35
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

2 8 NOV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 31 octobre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Serge DEGONNE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Céline REVOL, Bernard TRILLAT, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-Paul GRAVEND, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Yves ARGOUD, Damien DAMOUR, Florent BRET, Georges CAGNIN, Thierry CHAUVIN, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Nathalie MEUNIER avec pouvoir à BUISSON DIDIER, Alain DUTRUC avec pouvoir à LEHNEBACH ANNICK, Bernard COLLET-BEILLON avec pouvoir à BAZUS JOCELYN, Michel REYNAUD avec pouvoir à CHABOUD YVES, Pascal PERROT-MINNOT avec pouvoir à CHAUVIN Thierry

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines opérations, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative n° 2 au budget annexe assainissement collectif.

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ART.	DEPENSES	ART.	RECETTES
611	Sous-traitance générale 68500,00		
6228	Divers -68500,00		
	TOTAL 0,00		

+

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES	ART.	RECETTES
2315	Installations matériel et outillage 2700000,00	1641	Emprunts 2700000,00
	TOTAL 2700000,00		TOTAL 2700000,00

Le Conseil Syndical,
Approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de deux million sept cent mille euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN le 20 novembre 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com